



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/30
23 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Le présent document comprend les commentaires et les recommandations du Fonds du Secrétariat sur la proposition de projet suivante:

Fumigène

- Elimination totale du bromure de méthyle dans la fumigation des sols dans les ONUDI pépinières d'oliviers et d'arbres fruitiers (première tranche)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

TITRES DES PROJETS**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a) Élimination totale du bromure de méthyle dans la fumigation des sols dans les pépinières d'oliviers et d'arbres fruitiers	ONU
--	------------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Bureau de l'ozone et Organisation pour la protection des plantes
---	--

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2003, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)**

Annexe E, bromure de méthyle	14,4		
------------------------------	------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
Bromure de méthyle	QPS : 38,7 Non QPS : 14,4			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	Sans objet
--	------------

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement – millions \$US	Élimination – tonnes PAO
a)		261 600	10,0

TITRE DU PROJET :	a)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :	14,4
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	14,4
SAO à introduire (tonnes PAO) :	
Durée du projet (mois) :	60
Montant initial demandé (\$US) :	277 450
Coût final du projet :	
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	678 500
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	67 850
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	(518 400)
Coût total du projet (\$US)	227 950
Participation locale au capital (%) :	100
Élément d'exportation (%) :	Sans objet
Subvention demandée (\$US) :	227 950
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	15,83
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	20 516
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	248 466
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	Oui

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Examen individuel
--------------------------------------	-------------------

Contexte

1. Pour le compte de la République islamique d'Iran, l'ONUDI a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 47^e réunion, une proposition de projet visant à éliminer 13,5 tonnes de bromure de méthyle utilisées pour la fumigation des sols dans les pépinières d'oliviers et d'arbres fruitiers. Cela représente la consommation totale des utilisations contrôlées de bromure de méthyle en Iran. 39 tonnes PAO de bromure de méthyle supplémentaires ont été consommées en 2003 dans le cadre des applications de quarantaine et des applications préalables à l'expédition (QPS).

2. Le coût total du projet, tel que présenté, est de 277 450 \$US (20,55 \$US /kg). Le projet sera mis en œuvre par l'ONUDI.

3. En Iran, la conformité du niveau de base de bromure de méthyle est de 26,7 tonnes PAO.

Consommation de bromure de méthyle

4. En 1998, près de 13,8 tonnes PAO de bromure de méthyle (64 pour cent de l'ensemble des utilisations contrôlées de bromure de méthyle) ont été utilisées pour la fumigation des installations. Résultant de l'application du projet d'élimination du bromure de méthyle utilisé dans le traitement des fruits et légumes, noix, grains et semences secs ayant été approuvé par le Comité exécutif à sa 29^e réunion (260 698 \$US), la consommation de bromure de méthyle dans le traitement après récolte a été complètement éliminée en Iran.

5. Actuellement, 13,5 tonnes PAO de bromure de méthyle sont utilisées pour la fumigation des sols des pépinières d'oliviers et d'arbres fruitiers. Le bromure de méthyle est appliqué dans les tables de bouturages (perlite ou autre substrat non organique); après l'enracinement, les boutures sont transplantés dans des sacs remplis de terre préalablement fumigée avec du bromure de méthyle, dans lesquels les plants se fortifient. L'application du taux de dosage est de 50 à 70 grammes de bromure de méthyle par mètre cube de substrat.

Réglementation du bromure de méthyle

6. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a une politique officielle visant à contrôler l'ensemble des importations et utilisations de tous les pesticides, notamment du bromure de méthyle. A l'heure actuelle, l'utilisation de bromure de méthyle pour la fumigation des installations est fermement réglementée. Seuls les professionnels autorisés et les spécialistes officiels du stockage de produits de base peuvent utiliser les fumigations de bromure de méthyle après récolte.

Proposition de projet

Le projet consiste à éliminer toutes les utilisations contrôlées de bromure de méthyle en procédant à une stérilisation par vapeur du substrat associée à un système intégré de lutte phytosanitaire. L'investissement initial total du projet est de 795 850 \$US, dont 742 500 \$US, pour l'achat de 150 étuveuses de petite capacité (400 kg/hr) avec un adoucisseur d'eau et un

7. générateur d'électricité, et 53 350 \$US pour les programmes de formation. Les économies d'exploitation ont été estimées à 518 400 \$US. Le coût additionnel total du projet est de 277 450 \$US, avec une rentabilité de 20,55 \$US/kg.

8. Le projet sera mis en œuvre par l'ONUDI en coordination avec l'Unité d'ozone, le Ministère de l'environnement, l'Organisation pour la protection des plantes (qui décide des types et quantités de pesticides nécessaires), et l'Institut de recherche sur les parasites et les maladies. L'échéance estimée pour la mise en œuvre du projet est de cinq ans.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

COMMENTAIRES

Choix d'une technologie de substitution

9. Le projet vise au remplacement du bromure de méthyle par la vapeur dans le traitement du substrat utilisé dans les pépinières d'oliviers. Le Secrétariat a noté que la viabilité de la technologie proposée avait été discutée avec les principales parties prenantes de l'Iran. La vapeur a été choisie comme technologie de substitution au bromure de méthyle au regard des conditions techniques et économiques du secteur agricole de la République islamique d'Iran. Ces conditions spécifiques sont les suivantes: la familiarité avec la technologie à la vapeur utilisée dans le pays, les subventions aux carburants rendant la technologie moins onéreuse que l'importation de fumigènes de substitution et, même si elle est efficace dans d'autres circonstances, la solarisation qui ne convient pas aux pépinières d'oliviers.

Questions techniques et financières

10. Le Secrétariat a mentionné que la demande d'achat de 150 étuveuses pour la fumigation du substrat, une pour chaque pépinières utilisant le bromure de méthyle, ne peut être justifiée si l'on considère le petit volume de substrat devant être fumigé (une moyenne de 270 m³ /pépinière) et la capacité de traitement des étuveuses (20 m³ de substrat par jour). L'ONUDI a informé le Secrétariat que cette question faisait l'objet d'une discussion approfondie avec les principales parties prenantes en Iran. Il a été conclu qu'il serait pratiquement impossible de partager les étuveuses entre les agriculteurs pour les raisons suivantes :

- a) Les producteurs sont disséminés dans tout le pays;
- b) Les routes entre les exploitations agricoles ne sont pas toujours adéquates;
- c) Les agriculteurs ne peuvent attendre plus de 14 jours (temps requis pour le traitement); et
- d) Les agriculteurs ne sont pas bien organisés et par conséquent, personne ne prendrait l'entière responsabilité de l'équipement.

11. Le Secrétariat a également débattu avec l'ONUDI des questions de coûts associées à l'utilisation d'étuveuses fabriquées localement en vue d'utiliser la technologie à vapeur. Le coût du projet a été ensuite ajusté à 227 950 \$US.

Mise en œuvre du projet et accord

12. Le Secrétariat a signalé que le délai proposé pour la mise en œuvre du projet est très long (5 ans), en tenant compte de la volonté du Gouvernement d'éliminer le bromure de méthyle, de la petite quantité de bromure de méthyle utilisée dans l'ensemble du pays, et du fait que le bromure de méthyle n'est utilisé que dans une seule application (fumigation du substrat) par un très petit nombre d'agriculteurs (150 pépinières). A cet égard, l'ONUDI a signalé qu'étant donné que le Gouvernement souhaitait mettre en œuvre le projet progressivement, ces coûts seraient compensés par le fait que de nombreuses pépinières commenceraient à utiliser la technologie de substitution une fois que les économies d'exploitation auront été réalisées (au moins quatre ans après l'approbation du projet).

13. Un projet d'accord entre le Gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif sur les modalités de la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle figure en annexe du présent document.

RECOMMANDATIONS

14. Le Comité exécutif souhaiterait examiner :

- a) L'approbation du projet pour l'élimination totale du bromure de méthyle dans la fumigation des sols dans les pépinières d'oliviers et d'arbres fruitiers, pour un coût total de 227 950 \$US, auxquels s'ajoutent les coûts d'appui de l'agence correspondant à 20 516 \$US pour l'ONUDI; et
- b) L'approbation du projet d'accord révisé entre le Gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif pour l'élimination totale de bromure de méthyle pour la fumigation des sols dans les pépinières d'oliviers et d'arbres fruitiers, contenu dans l'annexe I.

Annexe I

CONDITIONS CONVENUES POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE EN RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN (PROJET)

1. Le Comité exécutif :

- a) à sa 29^e réunion, a approuvé 260 698 \$US (ONUDI) correspondant à la totalité des fonds disponibles pour la République islamique d'Iran en vue de parvenir à l'élimination totale du bromure de méthyle dans l'ensemble des utilisations majeures non décisives et non essentielles dans les traitements après récolte (12,4 tonnes PAO); et
- b) à sa 47^e réunion, a approuvé un montant additionnel de 227 950 \$US (ONUDI) correspondant à la totalité des fonds disponibles pour la République islamique d'Iran en vue de parvenir à l'élimination totale du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols dans les pépinières d'oliviers et d'arbres fruitiers (14,4 tonnes PAO).

2. Tel que signalé au Secrétariat de l'ozone, et conformément aux informations figurant dans le document présenté au Comité exécutif, le niveau de base de bromure de méthyle pour la République islamique d'Iran a été établi à 26,7 tonnes PAO. La République islamique d'Iran a également signalé une consommation de 14,4 tonnes PAO pour 2003, excluant les applications de quarantaine et préalables à l'expédition. Par conséquent, la République islamique d'Iran est en conformité avec la réduction de 20 pour cent prévue par le Montréal de 2005.

3. Les réductions, conformément aux termes du projet précédemment mentionné et aux autres engagements figurant dans le présent document, garantiront que la République islamique d'Iran parviendra à respecter les échéances de réductions présentées ci-après. A cet égard, la République islamique d'Iran réduira la consommation nationale d'utilisations contrôlées de bromure de méthyle à des niveaux de consommation qui ne seront pas supérieurs à ceux définis dans l'échéancier ci-dessous :

Année	Tonnes PAO
2006	14.4
2007	12.4
2008	10.4
2009	7.6
2010	5.6
2011	0

4. Le décaissement du financement approuvé par l'ONUDI se fera conformément à l'échéancier suivant et en tenant compte du fait qu'un financement ultérieur annuel ne sera pas décaissé avant que le Comité exécutif n'ait donné un avis favorable à l'examen du rapport périodique de l'année précédente :

2008	100 000 \$US
2009	27 950 \$US

5. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a réexaminé les données de consommation du présent projet et estime qu'elles sont correctes. Par suite, le Gouvernement s'engage dans cet accord avec le Comité exécutif tout en sachant que, si une consommation supplémentaire de bromure de méthyle dans le cadre des utilisations contrôlées était identifiée ultérieurement, la responsabilité de veiller à son élimination incomberait uniquement au Gouvernement.

6. Le décaissement du financement du projet dépendra de la réalisation des étapes décisives programmées et au respect des délais de réduction présenté ci- avant. En cas de retards injustifiés, l'ONUDI informera le Comité exécutif et annulera tout déblocage de fonds tant que tous les problèmes ne seront pas réglés et tant que l'échéancier ne sera pas de nouveau respecté. Si les retards se poursuivent, le projet pourrait être annulé.

7. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran, en accord avec l'ONUDI, fera preuve de flexibilité pour organiser et mettre en œuvre les éléments du projet qu'il juge les plus importants en vue de satisfaire aux engagements d'élimination du bromure de méthyle précédemment évoqués. L'ONUDI présentera un rapport annuel au Comité exécutif sur l'évolution des réductions requises par le projet.